

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 septembre 2020  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-quatorzième session**  
Point 34 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quinzième année**

**Lettres identiques datées du 9 septembre 2020, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par la Représentante permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

- Le 25 août 2020 à 22 h 55, aux abords des villages de Meïs el-Jabal et de Houla, entre les points B70 et B71, l'armée israélienne a tiré une soixantaine d'obus au phosphore depuis son territoire. Les obus ont atterri en territoire libanais, provoquant des incendies parmi les broussailles et les arbres. Huit obus ont touché l'étable d'un civil libanais, blessant plusieurs chèvres. Six autres sont tombés près d'un poste de l'armée libanaise, l'un deux a touché le mur d'enceinte. On ne déplore aucun blessé. Les pilonnages israéliens ont provoqué un incendie près du poste 32A-8, relevant du contingent népalais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les équipes de la défense civile se sont employées à l'éteindre. L'armée israélienne a également tiré 34 fusées éclairantes depuis sa position de Cheik Abbad en face du village de Meïs el-Jabal et du point B67 (1), dont six sont tombés en territoire libanais. Par la suite, une patrouille de l'Armée libanaise a découvert un obus non explosé ;
- De 23 heures à 0 h 40 dans la nuit du 25 au 26 août, l'armée israélienne a tiré 62 fusées éclairantes au-dessus du village de Houla et du lieu-dit Roueïssé, en territoire libanais ;
- Le 25 août 2020 à 23 h 45, l'armée israélienne a tiré six obus au phosphore sur Roueïssé entre les villages de Houla et de Meïs el-Jabal, provoquant des incendies parmi les broussailles et les arbres ;
- De 23 h 50 à 0 h 45 dans la nuit du 25 au 26 août, aux abords de la localité de Kfarchouba, l'armée israélienne a lancé 22 fusées éclairantes dont quatre au-dessus d'un poste de l'Armée libanaise et une au-dessus du poste d'observation n° 4 relevant du contingent indien de la FINUL ; 45 déflagrations ont été entendues à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées ;
- Le 26 août 2020 à 0 h 5, aux abords du village d'Aïtaroun, en face des points B52 (1) et BP23, l'armée israélienne a tiré 18 obus au phosphore, qui sont tous



tombés en territoire libanais, dont une partie dans la forêt située entre les villages de Maroun el-Ras et d'Aïtaroun. Ils ont provoqué un incendie, que les équipes de la défense civile ont cherché à éteindre. Deux autres obus ont touché l'habitation d'un civil libanais, causant des dégâts matériels. L'armée israélienne a également tiré 18 fusées éclairantes qui sont tombées en territoire libanais ;

- Le même jour, entre 1 heure et 2 heures, un hélicoptère de l'armée israélienne a tiré, depuis la Palestine occupée, trois roquettes au-dessus de son poste, au nord-ouest d'Abou Dajaj, visant l'association Green Without Borders, en face du point BP10, aux abords du village de Ramiyé. Un obus au phosphore a été également tiré depuis la caserne de Zariit en direction de la réserve de cette association. Un hélicoptère se trouvant au-dessus du poste de l'armée israélienne à Tell el-Raheb a tiré huit roquettes, tandis que deux autres roquettes étaient tirées depuis ce même poste sur le bâtiment de l'association précitée, en face du point BP13, aux abords du village d'Aïta el-Chaab. On ne déplore aucun blessé. Un hélicoptère a également ratissé la zone, en direction du bâtiment.

Ces violations israéliennes mettent en danger la vie de civils et l'intégrité du territoire libanais. Le Liban considère qu'il s'agit d'actes d'agression, de menaces contre la paix et la sécurité internationales et d'atteintes à sa souveraineté nationale.

Je tiens à rappeler que mon gouvernement honore les engagements qu'il a pris conformément aux résolutions internationales et je demande, en son nom, au Conseil de sécurité, de condamner ces actes dans les termes les plus vigoureux et d'amener Israël à mettre fin à ses violations de la souveraineté du Liban par voie aérienne, maritime et terrestre et à remplir toutes ses obligations au titre de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Amal **Mudallali**